

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 14 OCTOBRE 1797.

D'Udine, le 1er Octobre.

Le plus grand secret règne sur les opérations du congrès, depuis sa reprise. Le bruit est général que la paix ne tardera pas à être conclue; cependant les préparatifs de guerre deviennent tous les jours plus sérieux. L'on a abattu tous les arbres qui se trouvoient autour de Palma; et ce matin, l'on a déjà commencé la démolition de St. Lorenzo, l'un des quatre villages qui se trouvent dans le voisinage de cette place. Les trois autres seront également démolis sous peu de jours. Les fortifications que l'on élève à Olopo, sont immenses; l'on doit y transporter après demain tout le biscuit qui a été préparé ici.

Les troupes impériales cantonnées sur nos frontières, ont commencé à rétrograder sur Lubiana. Les uns disent qu'il ne s'agit que d'un renouvellement des avant-postes; d'autres allèguent que l'armistice a été prolongé jusqu'au printemps.

Le 26 du mois dernier, plusieurs piquets de soldats ayant à leur tête quelques-uns de nos municipaux, ont enlevé dans les boutiques de nos marchands toutes les toiles, ainsi que les draps de différentes couleurs qui s'y trouvoient. Toutes ces marchandises, dont on fait monter la valeur à 40 mille ducats, sont destinées pour les François. Le général Friand a ordonné à la municipalité d'imposer sur le peuple une contribution en numéraire pour en faire le paiement.

De Venise, le 4 Octobre.

Avant hier, il arriva ici un courrier de Passeriano. Le citoyen Dandolo qui se trouve dans cet endroit, mande à notre municipalité qu'il a arrêté avec le général Buonaparte l'acte d'union des peuples de l'ex-état Vénitien en un seul gouvernement indivisible, jusqu'à la paix. L'Éthiopie, la Dalmatie et l'Albanie sont comprises dans cet acte; et quoique ces provinces soient au pouvoir de S. M. l'Empereur,

il y aura des députés qui les représenteront. Le général Berthier doit arriver ici demain ou après-demain pour organiser un nouveau gouvernement sur ce plan. Cette nouvelle a causé d'autant plus de joie aux habitans, qu'ils étoient tous les jours plus révoltés de la conduite arbitraire et des actes tyranniques des municipaux Giuliani, Grego et autres de leur parti. Ces derniers se trouvoient en guerre ouverte avec le citoyen Bajowich, membre de la municipalité, connu par la probité et son zèle pour le bien public. Quoique le ministre François eût interpolé la médiation, les choses en étoient venues au point, que nous étions menacés des troubles les plus sérieux. Avant-hier, peu s'en fallut que le peuple ne se portât à des voies de fait contre les terroristes insdits.

Il est arrivé ici, le 28, beaucoup de troupes Polonoises et Cisalpines. L'on ignore encore si elles resteront dans cette ville. Le général Baraguey-d'Hillier partira après-demain; il sera remplacé dans le commandement de Venise par le général Balland.

De Bologne, le 30 Septembre.

En conséquence d'une lettre écrite par le général Buonaparte au Directoire de Milan, tous les obstacles qui s'opposoient à la réunion de la Romagne à la république Cisalpine, ont été entièrement levés.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 8 Octobre.

Il y a lieu de croire que les dépêches apportées par deux courriers venus de l'armée d'Italie dans la nuit du 4, étoient de la plus grande importance, puisqu'on a pris soin de les envoyer doubles, dans la crainte apparemment que l'un des deux courriers ne fût arrêté ou re-

tardé en route. Le président du Directoire écrivit sur-le-champ au citoyen Reubell qui étoit à sa campagne, pour l'engager à venir immédiatement au palais directorial. Tous les ministres furent en même tems appelés; et à la suite d'une séance extraordinaire qui se prolongea dans la nuit, on fit partir deux courriers. — Indépendamment des courriers qui sont venus, on dit que le frère de Buonaparte est lui-même arrivé le soir du même jour. On présume que les dépêches apportées contiennent les réponses de l'Empereur aux dernières déclarations qui doivent lui avoir été faites.

Le plan de la campagne qui va probablement s'ouvrir (dit un journal) a été communiqué aux ministres d'Espagne et de la république batave. Ces deux alliés doivent concourir à son exécution.

Il y a ordre de défarmer les vaisseaux de ligne qui sont en rade à Brest. La saison permet cette mesure: peut-être le Directoire veut-il que tous nos moyens soient en ce moment consacrés à la guerre continentale.

Plusieurs négocians ont demandé que les frégates et corvettes qui ne sont pas utiles au service de l'état, leur fussent cédées, pour être armées en course contre les anglois. Le Directoire a agréé leurs offres.

Le Directoire a accordé au général Moreau le traitement de général de division en activité, mais il ne commandera plus aux armées.

Le dévouement de la volumineuse correspondance faite par Moreau, vient d'être terminé dans les bureaux du ministre de la police. C'est Réal qui a été chargé de diriger cette opération; il assure que ce travail ne laisse aucun doute sur la trahison de Pichegru, qui s'y trouve désigné sous le nom de *Baptiste*. (*Gazette Nationale*).

Le général Badouville, compromis dans cette même correspondance, et qu'on a cru être désigné sous le nom de *Coco* dans les lettres trouvées dans le portefeuille d'un officier autrichien, a subi avant-hier son premier interrogatoire. Il sera incessamment interrogé de nouveau.

M. Lewison Gower, l'un des secrétaires de légation du lord Malmesbury, est en ce moment à Lille.

Imbercourt, prévenu d'émigration, devoit paroitre, hier matin, devant la commission militaire assemblée à la maison commune: cinq ou six autres devoient l'y suivre. Mais la commission militaire, en se rassemblant, n'a trouvé ni pièces, ni comparans, ni moyens de procéder: en conséquence, elle a été forcée de renvoyer la séance à un autre jour.

On a arrêté un comte de Ménars et l'abbé Carny, ci-devant supérieur du séminaire des Irlandois à Paris: on les présente comme agens de Louis XVIII.

On apprend des frontières de l'Espagne que le Roi ne veut pas recevoir nos réémigrans.

Les lettres des départemens annoncent qu'il s'y forme un grand nombre de cercles constitutionnels. Celui de Paris devient chaque jour plus nombreux.

Voici les nouvelles du Midi rapportées par le *Courrier de Paris*:

„La commune d'Aix s'étoit révoltée; les rebelles s'étoient emparés de deux pièces de canon: les pièces ont été reprises; dix-neuf royalistes ont été faits prisonniers, et le reste de la bande s'est dispersé. Cette action a eu lieu du 4 au 6 Vendémiaire. A Montauban, le royalisme a aussi levé l'étendard: les magasins militaires ont été pillés: le général Pierre s'est présenté avec cent-vingt hommes sans artillerie: les rebelles avoient quatre canons; il s'est replié pour attendre des forces. C'étoit l'état des choses à Montauban, le 8 Vendémiaire.

D'autres journaux disent que la commune d'Aix, ainsi que les villes de Castres et de Montauban ont été mises en état de siège.

Le *Rédacteur* montre aujourd'hui ses quatre grandes pages exactement remplies par une lettre, qu'il assure avoir été oubliée à Lille par le lord Malmesbury, et qu'il dit adressée, sous la date du 17 Sept. à un Lord qu'il ne nomme pas. Quelque longue que soit cette plaisanterie (traduite de l'anglois, mais où l'on reconnoît la touche françoise) on la lit avec un certain intérêt, d'autant plus qu'en écartant un voile léger, on peut suivre le développement de la négociation et appercevoir quelque chose de la pensée de nos gouvernans. Nous en donnerons un extrait assez étendu pour ne point rompre l'ensemble.

„Je quitte la France, Mylord, et un de mes premiers besoins, avant d'avoir rendu compte au Roi mon maître, et au maître de mon Roi, de l'honorable mission que je viens de remplir à Lille, est de déposer, dans votre sein, une foule de détails qui ne peuvent faire partie d'un compte officiel: j'ai besoin qu'avant mon arrivée vous prépariez, en ma faveur, l'opinion publique que la prévention pourroit égarer..... Il convient peut-être de rappeler, en ce moment, mon premier voyage à Paris, car ici tout se tient, tout fait ensemble..... Avoir l'air de désirer la paix sans la vouloir, et de détester la guerre en la désirant sincèrement; tel étoit le problème que M. Pitt avoit à résoudre aux yeux de l'Angleterre. Je fus choisi pour en faciliter la solution. Tout le monde trouva que le choix étoit heureux..... J'arrivai à Paris en

grand cortège: j'y trouvai les esprits bien disposés. Les journalistes me parurent parfaits. Je trouvai seulement qu'ils me donnoient trop d'éloges. Je leur fis dire, avec reconnaissance, que j'aimois mieux les mériter que les obtenir, et je les priai de les modérer dorénavant. Quelques-uns obéirent, avec regret: le grand nombre ne put s'y résoudre. L'essentiel, comme vous savez, étoit de mettre la négociation en train; car, ceux qui vouloient la paix de bonne foi, pouvoient espérer qu'elle en seroit le résultat: ceux qui ne la vouloient pas, savoient bien comment on s'y prendroit pour l'empêcher; et en attendant, on pouvoit se procurer de l'argent, par la force de ce vieux adage des gouvernemens: pour bien négocier la paix, il faut se mettre en état de faire la guerre. Malheureusement la négociation, dont le secret m'étoit confié, étoit de nature à se terminer dans vingt-quatre heures; car, j'avois à demander des choses inconciliables avec la constitution françoise, et je n'avois même aucun véritable pouvoir pour cela. Or, ouvrir une négociation et la fermer à l'instant, étoit à la fois une chose ridicule et contraire au but que se proposoit M. Pitt. Un trait de génie me tira de cet embarras. Je sentis que le chef-d'œuvre de l'art étoit ici d'entamer la négociation, sans la commencer; pour cela, de faire une question à laquelle on ne devoit pas répondre, et d'en provoquer par-là une à laquelle je ne répondrois pas. Admettez-vous, écrivis-je au négociateur françois, le principe des compensations? Et au nom de qui, me répondit-on, d'après quel pouvoir parlez-vous de compensations? Je répliquai: moi je veux savoir quel est votre principe, et je vous dirai ensuite quel est mon pouvoir. A quoi on répartit: montrez-nous d'abord votre pouvoir pour faire une telle question, et nous vous ferons connoître notre principe pour la résoudre. Il est clair que, d'après un tel mode d'argumentation, il n'y avoit pas de raison pour jamais finir, puisqu'il n'y en avoit même pas pour commencer: rien de mieux que cela. Cependant, il étoit à craindre que l'impatience naturelle aux françois ne mît fin, dans le jour même, à un jeu aussi dérisoire. Il falloit gagner du tems, et pour cela, le vrai moyen étoit d'en prendre. Ce moyen, je le laissai avec une rare sagacité: je déclarai que par la nature de mes instructions, et aussi pour procéder avec plus de sagesse, il me falloit, à chaque réponse et à chaque question du négociateur françois, envoyer un courrier à ma cour; et en attendant, tout étoit suspendu. C'est ce qui donna lieu à cette caricature, à dire vrai, un peu trop

plaisante, dans laquelle on me représenta recevant la visite de M. Lacroix, qui me demandoit avec politesse: Mylord, comment vous portez-vous? et à qui je répondois, en retenant l'expression de mon remerciement: je suis sensible à l'honneur que me fait votre grâce; mais attendez, je vous prie, que je connoisse là-dessus les intentions de ma cour. Je souris à l'épigramme: elle ne dérangerait mon plan; et je dois même dire, à l'avantage des françois, que j'en fus très-bien vengé, car, il est inconcevable combien d'écrivains, chez ce peuple qui passe pour si plaisant, se chargèrent de prouver très-sérieusement que tout ce que je disois étoit le mieux possible, et que certes, il n'y avoit pas là le mot pour rire.,, (La suite demain).

Conseil des 500. — Séance du 2.

Guillemardet prend la parole, vous avez chargé, dit-il, une commission de vous présenter plusieurs dispositions additionnelles à la loi sur les passeports. Vous n'ignorez pas qu'avant le 18 Fructidor, un grand nombre d'émigrés avoient poussé l'audace jusqu'à rentrer dans le lieu de leur ancien domicile. Déjà ils menaçoient les patriotes acquéreurs de domaines nationaux; le 18 Fructidor, en les frappant d'étonnement, ne leur a pas ôté l'espoir de renouer leurs trames criminelles; et les administrations qui avoient toléré leur présence, et qui étoient leurs complices, ont encore commis un nouveau délit en leur accordant des passe-ports pour voyager dans l'intérieur. Des émigrés se servoient aussi d'un autre moyen qui ne leur réussissoit pas moins. Ils avoient des passe-ports donnés sous des noms étrangers, et voyageoient ainsi dans l'intérieur, à l'abri des dispositions hospitalières de nos lois relatives aux étrangers. Nous devons exiger et des françois et des étrangers, une garantie nécessaire à la sûreté du gouvernement et de la constitution.

Guillemardet termine en proposant un projet dont voici les principales dispositions:

1. Les passeports qui, conformément aux lois, doivent être délivrés aux citoyens, voyageant dans l'intérieur, indiqueront à l'avenir le lieu où ils doivent se rendre.
2. Ils seront délivrés sur papier timbré, aux frais des requérans, par les administrations municipales, & visés par le commissaire du Directoire.
3. Les passeports à l'étranger seront délivrés par les administrations centrales, sur le visa des administrations municipales, & visés par le commissaire du Directoire.
4. Il sera adressé chaque Décade, au ministre de la police, un état détaillé & circonstancié de ces passeports.
5. A l'avenir tout étranger, arrivant en France, sera tenu de se munir d'un passeport auprès de l'administration centrale du département-frontière; il sera visé aussi par le commissaire du Directoire. L'état circonstancié de

ces passe-ports sera envoyé par Décade au ministre de la police. 6. Les étrangers arrivant en France, prendront un laissez-passer de la première administration municipale, pour se rendre à l'administration centrale, pour avoir leurs passe-ports. 7. Les étrangers voyageant dans l'intérieur de la République, sans mission des gouvernemens alliés ou neutres, ou sans passeports, sont mis sous la surveillance du Directoire, qui pourra leur faire délivrer des passeports, ou les renvoyer, selon qu'il le jugera à propos. 8. Tout passeport d'une date antérieure à la promulgation de la présente loi, est annulé. 9. Les citoyens qui en sont réunis, se rendront auprès de l'administration municipale du lieu où ils résident, qui leur en délivrera d'autres. 10. Les étrangers seront tenus aussi de renouveler leurs passeports auprès des administrations centrales. La copie de ces passeports sera adressée aux ministres de la police & des relations extérieures. 11. Il ne sera délivré à l'avenir de passeports aux citoyens imposés aux rôles des contributions, que sur le rôle de leur contribution acquittée. 12. Tous fonctionnaires civils & militaires, prévenus de négligence dans l'exécution des loix relatives aux passeports, seront destitués, sans préjudice des peines portées contre eux par les loix antérieures. 13. Les administrateurs qui délivreroient des passeports sous des noms supposés, seront destitués & traduits sur-le-champ devant le tribunal criminel du département qui les condamnera, s'ils sont coupables, à une détention qui sera au moins d'un an, & le plus, de deux ans.

Le conseil prononce l'ajournement.

Leminais, par motion d'ordre, émet une idée qu'il croit propre à ajouter une nouvelle force à la constitution, dans une de ses parties, que l'observateur a reconnu la plus faible. Cela concerne les élections; déjà par les élections, la constitution et la république ont failli périr. Sans le 18 Fructidor elles succomboient. Il faut prévenir de pareils dangers, et faire une application juste et sévère, des dispositions de l'article constitutionnel, relatif à l'exercice des droits de citoyen. Ceux-là en sont exclus, qui ont accepté des emplois et des fonctions à la nomination des puissances étrangères, et sont soldés par elles; or, l'opinant désigne comme tels les chefs des rebelles qui, dans quelque département que ce soit, ont suivi le parti du royalisme et de l'étranger. Il propose de les déclarer exclus du droit de voter dans les assemblées primaires, et de l'élection de toute fonction publique.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission déjà subsistante.

Extrait de la gazette de Vienne, du 7 Octobre.

Suivant des rapports de Gorice, en date du 29 Septembre, les troupes Impériales qui s'avancoient vers les frontières de la Carinthie et du Frioul, ont reçu ordre le 28 de faire halte, et depuis elles sont retournées dans les cantonnemens qu'elles avoient abandonnés. Le quartier-général a été aussi transféré de nouveau de Gorice à Laybach.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 7 Octobre.

La marche rétrograde du corps d'armée qui s'étoit porté sur Gorice, paroît être du meilleur augure pour la paix. L'on dit qu'elle a été l'effet d'une première conférence que Mrs. les comtes de Cobenzel et de Meerfeldt ont eue à Udine avec le général Buonaparte, et dans laquelle on est convenu d'un nouvel armistice. Les rapports varient sur la durée de cette suspension d'armes; les uns assurent qu'elle ne doit s'étendre que du 1er. au 20 Octobre, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée d'une déclaration cathégorique du Directoire sur la réponse faite à son *ulamatum*. D'autres prétendent que Buonaparte a demandé que l'armistice fût fixé à 5 mois. Quoiqu'il en soit, les préparatifs de guerre se continuent toujours avec activité. Il part journellement d'ici de l'artillerie et des munitions pour l'Italie, ainsi que pour la Dalmatie. Il va être fait une nouvelle levée de recrues dans les états héréditaires. La ville de Vienne devra fournir 1000 hommes.

De la Haye, le 4 Octobre.

Il est arrivé un ordre du Directoire en conséquence duquel une division de l'armée du Nord (la même qui a marché l'année dernière) doit se rendre sur le Rhin. Déjà quelques corps faisant partie de cette division se sont mis en route pour cette destination. Les troupes françoises à la solde de notre république ont également reçu ordre de se tenir prêtes à marcher.

De Bruxelles, le 6 Octobre.

Plusieurs administrations centrales, entre autres celle de notre département, ainsi que la municipalité de cette ville, viennent d'être destituées par le Directoire exécutif. L'on annonce encore d'autres changemens importants.

La légion des Francs est attendue aujourd'hui ici; elle arrive de Paris et se rend au Rhin.

De Strasbourg, le 10 Octobre.

Le bruit court que, d'après un ordre du général Augereau, l'on travaille de nouveau, depuis hier, aux fortifications de Kehl. Quelques demi-brigades françoises doivent camper devant ce fort.

La 76ème demi-brigade qui étoit en cantonnement dans les environs de Buchweiler, est arrivée ici hier; elle doit passer le Rhin pour relever une autre demi-brigade.